

Déclaration EU de conformité

Nous, **ALBIRO SA, Dorfgasse 14, CH-3454 Sumiswald**, déclarons par la présente, que l'EPI décrit ci-dessous

Modèle N°:	Article N°:	Ordre N°:	Description :
4220095	13006146	XXXX	Parka homme Express B

Matière principale :	Tissu N°:	Couleur :	Composition :
	200542	HV-orange HV-jaune, HV-rouge	100% PES avec membrane en PU

Matière contrastante:	Tissu N°:	Couleur :	Composition :
	200542	marine rouge, bleu royal, anthracite, noir	100% PES avec membrane en PU

Matière réfléchissante :	Article N°:	Couleur :	Type de produit / largeur de bande :
	8725	argenté	Bandes réfléchissantes 50mm

est conforme aux exigences applicables de la législation d'harmonisation pertinente du règlement (UE) 2016/425, mise en oeuvre par les normes harmonisées
EN ISO 13688:2013 - Vêtements de protection - Exigences générales,
EN ISO 20471:2013/A1 - Vêtements à haute visibilité - Méthodes d'essai et exigences (**classe 2**),
EN 343:2019 - Protection contre la pluie (**Classe 4 pour l'étanchéité à l'eau et Classe 4 pour la résistance à la vapeur d'eau**)

et est identique avec l'EPI ayant fait l'objet de l'attestation d'examen EU de type N° **ZH625 167126**, valable jusqu'au 27.04.2025,

délivrée par l'organisme de certification agréé pour les produits :

TESTEX AG, Institut suisse de contrôle textile, Gotthardstrasse 61, CH-8027 Zürich
Numéro d'identification : 1726

La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant.

Lieu et date :

ALBIRO SA

Sumiswald, le 02.09.26



Lukas Loosli
Direction



Karin Spahr
Technicien du vêtement